



Le Trait d'union

Bulletin d'information de la Municipalité d'Eastman
Août 2013, Volume 13, numéro 4

www.muneastman.ca

SOMMAIRE

- Le mot du Maire.....2
- Résolution 2013-082
- Faits saillants 2 juillet.....3
- Chroniques vertes3
- Embarcations moteur.....4
- Histoire de la municipalité5
- Club de l'âge d'or.....5
- Cathéchèse5
- Opération papier carton.....5
- Le bien-être de votre animal.....5
- Élections municipales6
- Bibliothèque.....6
- La fête du patrimoine d'Eastman...6

125^e ANNIVERSAIRE D'EASTMAN

Plusieurs citoyens ont assisté à l'assemblée du conseil le 2 juillet dernier au cours de laquelle a été souligné d'une façon particulière le 125^e anniversaire de la municipalité d'Eastman. D'une part, les membres du conseil ont évoqué un certain nombre de résolutions qui ont été adoptées au fil des ans ; quelques-unes sont reproduites à la page suivante. Mais surtout, comme en témoignent les photos ci-dessous, toutes prises par Anette Bald, les membres du conseil municipal étaient vêtus selon la mode d'antan.



Un village de charme grandeur nature

LAC-MÉGANTIC ET EASTMAN

Le désastre qui a frappé Lac-Mégantic le 6 juillet dernier nous interpelle tous à Eastman. Une jolie et accueillante municipalité de notre région, faisant beaucoup d'efforts pour développer son activité touristique, soucieuse d'améliorer les conditions de vie de ses résidents, a vu un monstre d'acier rempli de produits dangereux pulvériser son centre-ville en quelques minutes, et plonger quarante-sept familles dans un horrible deuil.

Nous connaissons les raisons de ce drame : d'abord, le laxisme et la négligence du gouvernement fédéral depuis trente ans concernant la réglementation sur la sécurité ferroviaire ; ensuite, l'incurie et le laisser-aller de la compagnie MMA concernant la gestion de son réseau.

Ça ne peut pas et ça ne doit pas se répéter. C'est pourquoi, lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a voté une résolution, en elle-même explicite, qui est reproduite ci-dessous. Nous nous joignons ainsi au vaste mouvement des municipalités québécoises et canadiennes exigeant des mesures correctives majeures relativement à l'exploitation du réseau ferroviaire.

Nous avons également voté une aide monétaire de 3 000 \$ pour la municipalité de Lac-Mégantic via le fonds d'aide de la Croix Rouge. J'ai personnellement rencontré la mairesse Colette Roy-Laroche à Lac-Mégantic et je l'ai assurée du profond soutien et des meilleures pensées de tous les Eastmanois et Eastmanaises.

Gérard Marinovich

Maire

...

RÉSOLUTION 2013-08

ATTENDU la triste tragédie survenue le 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic ;

ATTENDU QUE pareil accident soulève à nouveau l'inquiétude des citoyens et de la Municipalité ;

ATTENDU QU'au cours des derniers mois, des échanges de communication avec la compagnie MMAC ont démontré des signes de détérioration majeure au pont sur le chemin d'Orford-sur-le-lac ;

ATTENDU QUE la Municipalité a démontré que l'entretien de ce pont relève de la MMAC ;

ATTENDU QUE le voie ferrée traverse le village d'Eastman sur une distance de 5,9 km dont un passage aérien au-dessus du noyau villageois et du Lac d'Argent d'une distance de 1,275 km et un passage en bordure du lac Orford, prise d'eau potable de la Municipalité ;

ATTENDU QU'UN accident ferroviaire aurait des conséquences désastreuses tant sur le plan humain que sur l'environnement de la municipalité ;

ATTENDU QUE dans les circonstances, il est de mise de valider la qualité de l'ensemble des infrastructures du MMAC sur le territoire de la Municipalité ;

Il est résolu À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande au gouvernement fédéral une inspection immédiate et systématique des équipements et infrastructures ferroviaires sur le territoire de la Municipalité, notamment les locomotives, les wagons, les rails, et structures de la voie aérienne et du viaduc au point militaire 94,5 ;

QUE la municipalité d'Eastman demande aux autorités publiques responsables dont le Ministère des Transports du Québec et le Ministère des Transports du Canada, de procéder à une révision complète de la réglementation en matière de transport ferroviaire afin que le transport des matières dangereuses soit réalisé en toute sécurité et de prévenir que de telles catastrophes ne surviennent de nouveau ;

QUE le Conseil demande la révocation du permis de transport de matières dangereuses sur le réseau de la MMAC tant et aussi longtemps que la sécurité des citoyens n'aura pas été démontrée ;

QUE le Conseil demande aux associations municipales d'unir leur voix pour représenter les intérêts de l'ensemble des municipalités traversées par une voie ferrée, dont la municipalité d'Eastman fait partie ;

QUE cette résolution soit acheminée à la FQM, l'UMQ, la FCM et aux représentants gouvernementaux, dont le MAMROT, le MTQ, Transport Canada et le député.

MC MONTY COULOMBE
S.E.N.C.
35 ANS

Avocates & avocats

234, rue Dufferin (bureau 200), Sherbrooke QC J1H 4M2
Tél.: 819-566-4466 Téléc.: 819-565-2891

PME INTER
NOTAIRES

Amélie Gérin, notaire
GÉRIN POMERLEAU COUTURE
NOTAIRES s.e.n.c.

Notaires et conseillers juridiques

324, rue Principale Ouest, Magog QC J1X 2A9
Tél.: 819-843-3793 Téléc.: 819-843-7699 agerin@notarius.net

BRISSON RICHARD
LE GROUPE EXPERT DRAINS

530 Ch. George-Bonallie | Eastman | Québec J0E 1P0 | 450-297-0297

1-866-479-6441 | www.expertdrains.com | Estrie

FAITS SAILLANTS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2013

• Administration

- Les membres du conseil ont autorisé le paiement de comptes pour un imposant montant de plus de 473 000 \$, dont la majeure partie concerne :

- Asphaltage	259 350 \$
- Rechargement des chemins	19 900 \$
- Sani-Estrie : collecte et écocentre	20 650 \$
- Quote-part 2013 MRC, 2 ^e versement	70 600 \$
- Groupe Deslandes : vidanges des fosses septiques	2 120 \$
- Consultants pour les chemins des Boisés de la Héronnière	13 800 \$
- CS de Sherbrooke : formation des pompiers	7 000 \$
- Régie inter-municipale d'élimination des déchets	5 066 \$
- Aquatech : gestion de l'eau potable	4 500 \$
- Achat de chandails et de ballons pour le soccer	3 670 \$
- L'ancien camion-citerne du Services des incendies avait été mis en vente ; le conseil a accepté la meilleure offre soit un montant de 1 500 \$ de l'entreprise Transport et excavation François Robert inc.
- Dans le cadre du processus de municipalisation des chemins du secteur des Boisés de la Héronnière, la tenue de registre a fait en sorte qu'un référendum doit être organisé pour valider le règlement d'emprunt 2013-10. Aussi, les membres du conseil ont déterminé que ce référendum sera tenu en même temps que le scrutin électoral, soit le 3 novembre prochain.

• Travaux publics

- Le contrat de déneigement a été prolongé d'une période d'une année à Normand Jeanson Excavation, tel que le prévoyait le contrat précédent, après un accord concernant les ajustements souhaités aux modalités d'application de ce contrat.
- L'entreprise Pavage Maska s'est vu octroyer la deuxième phase du contrat d'asphaltage, pour un montant de 116 671 \$. Cette opération permettra de compléter les travaux sur le chemin Bellevue et de poursuivre la réfection sur le chemin des Diligences Est.

• Comité consultatif en environnement

- Le conseil a entériné la nomination de M. Michel Loiselle comme membre du CCE à titre de représentant du secteur du lac Stukely. M. Claude Désautels agira comme substitut.
- Les membres du conseil en ont profité pour remercier M.

Serge Latour pour sa contribution à la protection de ce lac, pour son implication active dans divers dossiers municipaux et au sein du CCE.

• Règlements

- Le règlement 2013-14 a été modifié de façon à ajouter deux plantes dans la liste des plantes nuisibles à éradiquer : la Renouée japonaise (*Fallopia japonica* ou *Fallopia sachamillensis*) et le Phragmite commun ou roseau commun (*Phragmites australis*).

...

CHRONIQUES VERTES D'EASTMAN

par Joanie Brière, inspectrice en environnement

À Eastman, adoptons de saines pratiques environnementales !

En avril dernier, la municipalité s'est dotée d'un règlement (N°2013-05) concernant la gestion de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de cette ressource. Cette action répond aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec.

L'eau est sans contredit un enjeu vital du 21^e siècle. Qu'elle soit utilisée pour la consommation à la maison, pour l'agriculture, la production d'énergie, les transports ou les loisirs, sa valeur est inestimable. De plus, sa répartition inégale sur la surface de la planète en fait une ressource convoitée.

- Au Québec, l'eau douce occupe près de 10 % du territoire ;
- Le Québec dispose de 3 % des eaux douces renouvelables de la planète ;
- Le Québec est l'un des plus grands consommateurs d'eau au monde. En 2006, la production d'eau potable était de 35 % plus élevée que la moyenne canadienne et de 62 % plus élevée qu'en Ontario.

La construction de la nouvelle usine de traitement d'eau potable fera en sorte que les usagers du réseau auront une eau potable de très grande qualité. Le coût du traitement étant directement proportionnel à la consommation des usagers, il est primordial de veiller à ne pas gaspiller cette ressource !

Le nouveau règlement vise principalement à imposer des limites quant à la consommation d'eau potable du réseau d'infrastructure de la municipalité et à minimiser le coût de traitement. **Il vise donc tous les bâtiments desservis par le réseau d'aqueduc de la municipalité.** Voici les principales limites à respecter :

• Arrosage de la végétation (articles 7.2 et suivants)

1. Arrosage manuel (à l'aide d'un tuyau muni d'un pistolet à fermeture automatique)
 - Permis en tout temps



2. Arrosage mécanique (asperseurs amovibles ou des tuyaux poreux)

- Permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair ;

Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

3. Système d'arrosage automatique (doit être muni d'un détecteur automatique d'humidité ou d'un interrupteur automatique en cas de pluie)

- Permis uniquement de 3 h à 6 h, le dimanche, le mardi et le jeudi.

• Nouvelle pelouse et nouvel aménagement paysager

Il est permis d'arroser tous les jours, aux mêmes heures que pour l'arrosage mécanique, pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques. L'arrosage d'une nouvelle pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps durant la journée de son installation.

• Piscine et spa

Le remplissage d'une piscine ou d'un spa est interdit de 6 h à 20 h.

• Lavage des automobiles

Permis en tout temps à condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un pistolet à fermeture automatique. Il est strictement interdit de laisser un boyau d'arrosage couler.

• Bassins paysagers

Doivent être munis obligatoirement d'une pompe de recirculation de l'eau. L'alimentation continue en eau potable est strictement interdite.

Autres stratégies permettant d'économiser l'eau :

• Surveiller les fuites

Un robinet qui fuit à raison d'une goutte par seconde gaspille 21 litres d'eau par jour ou l'équivalent de 41 bains par année. Vérifiez les robinets et tous les raccords de tuyau au moins 2 fois l'an.

• Rediriger l'eau des gouttières

Favoriser l'infiltration à même le sol avant de diriger les gouttières directement au réseau d'égout, causant ainsi beaucoup de pression sur le réseau. Débranchez vos gouttières et laissez l'eau s'écouler directement sur le terrain en la dirigeant sur les plates-bandes ou la pelouse, loin des fondations de la maison.

• Récupérer l'eau de pluie

Tout grand contenant peut servir à récupérer les eaux de pluie provenant des toitures (gouttières). Fait de plastique ou de bois, il est muni d'un grillage fin servant de filtre, d'un trop-plein sur le côté et d'un robinet pouvant recevoir un boyau.

Doit être préférablement surélevé de 45 à 60 cm du sol afin de faciliter l'accès au robinet.

Le fonds Éco IGA effectue la distribution de barils de pluie annuellement entre les mois d'avril et juillet. Consulter la liste des IGA participants de la région de l'Estrie à l'adresse suivante :

<http://www.jourdelaterre.org/category/touslesjours/1-fonds-eco-iga/1-cle-en-main/distribution-baril-2013/>

• Le balai plutôt que le boyau

Les patios, terrasses, entrées d'auto, sentiers, etc. pavés ou asphaltés, n'ont pas besoin d'être arrosés. Utilisez le balai !

Sources : MAMROT, FHOQs

Programme de financement pour l'achat d'un composteur domestique

La MRC de Memphrémagog veut encourager les citoyens à valoriser leurs matières organiques. Pour ce faire, elle offre un remboursement de 50 % sur le prix d'un composteur domestique, jusqu'à un maximum de 30 \$, et ce, jusqu'à épuisement des fonds disponibles. Le programme est limité à un seul composteur par adresse.

On peut acheter un composteur chez le détaillant de son choix. Pour bénéficier du programme, on n'a qu'à faire parvenir à la MRC le formulaire qu'on peut trouver sur son site web, accompagné de la facture originale d'achat et d'une photocopie d'une preuve de résidence.

...

PETITE HISTOIRE DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES EMBARCATIONS MOTEUR AU LAC D'ARGENT



Un nouveau panneau d'interprétation apparaîtra bientôt dans la municipalité d'Eastman. Il racontera l'histoire de l'adoption de la réglementation qui a fait du lac d'Argent un lac écologique. Quelle est l'origine de cette initiative, si ce n'est le souci de préserver l'environnement naturel d'Eastman, en particulier, le lac d'Argent, un joyau à protéger absolument ! Cela fait plus de 50 ans que les résidents d'Eastman sont mobilisés pour préserver la qualité du lac d'Argent. Au fil de ces années, plusieurs initiatives ont été réalisées à cette fin. Une initiative qui a été marquante concerne l'interdiction de circulation des moteurs à essence sur le lac. Pour en savoir plus, vous pourrez bientôt lire le panneau qui sera prochainement installé au bord du lac.

...

QUELQUES BALISES DANS L'HISTOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

par Patrick McDonald et Danielle Simard, d'après les recherches de M. Claude Nadon

Aqueduc

En septembre 1912, la municipalité empruntait 15 000 \$ pour la construction d'un aqueduc dont la prise d'eau était dans le lac Orford, comme aujourd'hui. Les travaux furent achevés à l'automne 1913.

Électricité

En 1918, un accord est passé avec la Southern Quebec Power afin qu'elle fournisse l'électricité à 10 lampadaires de rue. En 1920, on augmente le nombre de lampadaires de rue à 25. L'électrification des résidences progresse graduellement dans le village au cours des années 1920.

Route/rue principale

En 1922-1923, la route Montréal-Sherbrooke est inaugurée.

Pompiers

En 1927, on érige une bâtisse pour le rangement des équipements de nos pompiers volontaires. L'achat du premier camion (celui-là même qui est d'ordinaire au Cabaret Eastman) a lieu le 5 août 1946. Il s'agit d'un Che-vrolet 1935, acheté de la municipalité de Windsor Mills au coût de 950 \$.

...

CLUB DE L'ÂGE D'OR

Il y aura du bingo le 31 août, les 14 et 28 septembre ainsi que les 12 et 26 octobre.

Les prochains brunchs seront les 25 août (spécial 125^e anniversaire d'Eastman), 15 septembre et 20 octobre.

La reprise des activités se fera en septembre. Voici un aperçu des différents cours qui vous seront offerts : tricot, danse en ligne, ViActive, formation à l'ordinateur et aérobie.

Pour de plus amples informations, laissez vos coordonnées au 450-297-4541. Bienvenue à toutes et à tous !

...

CATÉCHÈSE POUR LES ENFANTS DE LA MUNICIPALITÉ

Vous avez un enfant âgé entre 8 et 13 ans ? Vous désirez lui inculquer des valeurs chrétiennes et qu'il reçoive des sacrements ? Il est temps de l'inscrire car le projet catéchétique débute en septembre. Pour plus d'informations, contactez Anne-Marie Fortin Perron au 450-297-3150.

OPÉRATION PAPIER CARTON !

La MRC de Memphrémagog a récemment lancé « l'Opération papier carton » afin de sensibiliser les citoyens et les entreprises de la région au recyclage du papier et du carton. En effet, le gouvernement du Québec prévoit l'élimination de ces matières des lieux d'enfouissement de la province en 2013.

Vous êtes invités à adopter trois comportements simples :

- Réduire à la source ;
- Recycler si non souillé ;
- Si souillé, composter là où le service est offert. Et dès janvier 2014 dans votre bac à cet effet.



Visitez le site operationpapiercarton.com afin d'en apprendre davantage sur cette opération. Afin de contribuer à diffuser ce message, vous êtes également invités à télécharger les visuels à intégrer à vos signatures de courriel, qui sont disponibles en suivant le lien « téléchargez les outils ».

Participez en grand nombre et souvenez-vous que, jeter du papier et du carton, c'est la dernière option !

...

AUX PETITS SOINS POUR LE BIEN-ÊTRE DE VOTRE ANIMAL

Des centaines de milliers de chats et de chiens se retrouvent tous les ans dans des refuges parce qu'abandonnés, perdus et non identifiés, issus de portées non désirées, ou victimes de négligence ou de cruauté. La SPA de l'Estrie tente de changer cette triste réalité, mais c'est avec les efforts de l'ensemble de la collectivité que la vie de bon nombre d'animaux pourra véritablement être meilleure.

La campagne d'information et de sensibilisation « Le Bon Gardien » vous invite à adopter cinq comportements simples à l'égard de votre compagnon à quatre pattes :

- adopter un animal de façon réfléchie ;
- l'enregistrer et lui faire porter son médaillon d'identification ;
- le faire stériliser ;
- l'éduquer ;
- en prendre soin.

Saviez-vous que la SPA de l'Estrie peut intervenir si vous êtes témoin d'actes de négligence ou de cruauté ? N'hésitez pas à composer le 819 821-4727, option 5.

...

ÉLECTIONS MUNICIPALES LE 3 NOVEMBRE 2013

La municipalité est à la recherche de candidats pour combler des postes de scrutateurs lors de l'élection municipale du 3 novembre prochain. Vous devez être disponible pour une activité de formation, la journée du vote par anticipation et la journée du scrutin. Si ce défi vous intéresse, prière de faire parvenir votre candidature à l'attention de la Direction générale, avant le 27 août 2013.

...

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Lors de l'assemblée générale du Réseau Biblio en juin dernier, nous avons appris qu'à compter de novembre, un nouveau portail plus convivial serait disponible pour les abonnés de la bibliothèque. Il permettra un accès aux différents services et produits offerts par le Réseau Biblio : prêt de livres numériques, visibilité accrue des activités culturelles, capsules vidéo portant sur la réparation des livres, etc. Des informations plus précises seront transmises à l'automne et un concours sera lancé pour cette occasion.

Notre bibliothèque compte maintenant plus de 9 000 volumes dont la moitié proviennent de notre collection locale, l'autre moitié nous étant prêtée par le Réseau et renouvelée lors des 3 échanges par année. Les heures d'ouverture sont toujours les mercredis de 13 h à 17 h et de 19 h à 20 h ainsi que les samedis de 10 h à 14 h.

Voici quelques livres récemment achetés :

- *La jeune fille numérotée* de Claude Jasmin
- *Les sœurs du Cap* de Louise Portal
- *Hollywood* de Marc Séguin
- *Les pissenlits* de Kawadata
- *L'enfant qui savait parler la langue des chiens* de Joanna Gruda

La clôture de l'activité « Un livre, un village » aura lieu le 17 octobre à 14 h à la bibliothèque, en présence de Josée Blanchette, chroniqueuse au *Devoir*.

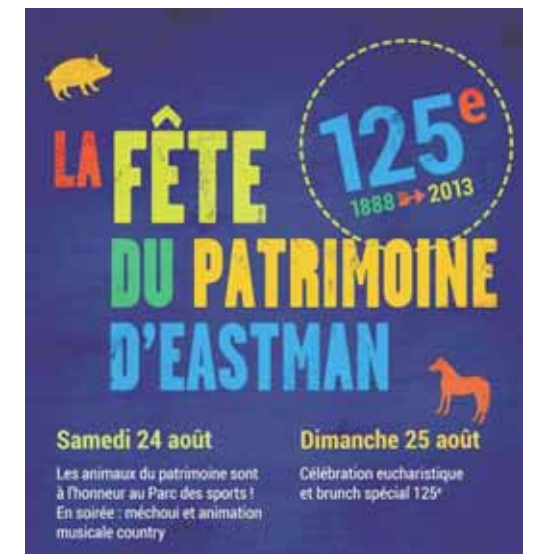
Le livre *La liste de mes envies* de Grégoire Delacourt est toujours en circulation. Quelques exemplaires sont disponibles à la bibliothèque : chacun peut s'en procurer une copie et continuer à le faire circuler ! Les livres doivent être rapportés à la bibliothèque au plus tard le 1^{er} octobre.

...

LA FÊTE DU PATRIMOINE D'EASTMAN

Le samedi 24 août et le dimanche 25 août, joignez-vous à nous pour souligner le 125^e anniversaire d'Eastman !

Les billets pour le méchoui et le brunch du dimanche sont en vente à la municipalité d'Eastman entre 9 h et 16 h du lundi au vendredi, en pré-vente uniquement, les places sont limitées.



TÉLÉPHONES D'URGENCE FEU - AMBULANCE : 911 SERVICE DE POLICE : Sûreté du Québec 819-564-1212 ou 1-800-461-2131
INFO-CRIME : 1-800-711-1800 **SIGNALER UN ANIMAL MORT** : route 112 ou G.-Bonnallie 819-562-2693, ailleurs sur les routes 450-297-3440
SIGNALER UN OISEAU MORT : 1-877-644-4545 (virus du Nil)

Municipalité d'Eastman, 160, chemin George-Bonnallie, Eastman (Québec) JOE 1P0

Téléphone : 450-297-3440

Télécopieur : 450-297-3448

Courriel : info@muneastman.ca

Heures d'ouverture : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h, du lundi au vendredi

www.muneastman.ca